



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-099

Résidence autonomie d'Axat – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour frais de démarrage.

Date de convocation : 28 juin 2024	Liste des délibérations affichées le : 05.07.2024		
Nombre de conseillers en exercice : 83	Présents : 26 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 0	Autres absents : 57	Votants : 26

Présents : Éric LASSERE (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jacques MAMET (Chalabre), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérazza), Elvire ANDREWS (Espérazza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginols), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Néant

Excusés : Néant

Absents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jean-Claude PELOFI (Comus), Éric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Rose-Marie DAROT (Espérazza), Julie LE MORVAN (Espérazza), Olivier FROMILHAGUE (Espérazza), Gaël SAN MARTIN (Espérazza), Patrick CAZAUD (Espérazza), François LACROIX (Espezal), Patrick EMERY (Galinagues), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Honoré GERVAIS (Le Clat), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Serge BACAVE (Saint Benoit), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Marielle BASTOU (St Louis et Parahou), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Denis MALTAT

Depuis 2018 est porté un projet structurant par les 17 communes de l'axatois sur le territoire des Pyrénées audoises : la création d'une Résidence autonomie d'une capacité de 40 places (37 logements) représentant un investissement d'environ 3,5 millions d'euros et dont les travaux devraient débuter en 2024.

Les retombées économiques et sociales de ce projet seront bénéfiques tant pour les artisans et commerçants locaux que pour les personnes seules et isolées qui pourront y

Les résidences autonomie sont conçues pour accueillir dans un logement des personnes âgées majoritairement autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles (à cause d'une baisse de revenus, de difficultés d'accès aux commerces, d'un sentiment d'isolement...). Les résidences autonomie accueillent les personnes seules ou les couples.

Vivre dans une résidence autonomie permet de :

- continuer à vivre de manière indépendante,
- offrir une solution pour garder une vie sociale,
- bénéficier d'un environnement plus sécurisé,
- utiliser des services collectifs : restauration, ménage, animations...,
- avoir un loyer modéré.

Les critères d'admission sont les suivants :

- avoir un niveau de perte d'autonomie évalué en GIR 5 ou 6 (une dérogation est parfois possible, mais dans des proportions limitées, pour entrer en résidence autonomie en ayant une perte d'autonomie évaluée en GIR 1 à 4),
- avoir plus de 60 ans (une dérogation est possible pour les personnes âgées de moins de 60 ans et les personnes en situation de handicap, mais dans des proportions limitées).

Si un couple entre en même temps dans une résidence autonomie, ils doivent tous les deux remplir ces critères d'admission.

Les résidences autonomie ne sont pas, en principe, destinées à recevoir des personnes qui ont des besoins importants en soins médicaux ou d'assistance dans les actes de la vie quotidienne. Les soins médicaux et les soins courants des résidents sont réalisés le plus souvent par des intervenants extérieurs (médecins libéraux, SSIAD (services de soins infirmiers à domicile), infirmiers libéraux...). Dans certaines résidences autonomie, du personnel médical est présent sur place comme des aides-soignants ou des infirmiers.

Afin de constituer un fonds de roulement pour couvrir les décalages de trésorerie et les dépenses imprévues de cette réalisation, les 17 communes membres de la structure porteuse, le SIVU « Résidence Autonomie d'Axat », financent ce projet à hauteur de 20 000 € chaque année depuis 2022.

LA CC des Pyrénées audoises est également sollicité par la plume du Président du SIVU, Philippe Parraud, au versement d'une aide au démarrage de la structure d'un montant de 5 000 €.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par le Président du SIVU « Résidence autonomie d'Axat »,

Considérant les enjeux économiques et sociaux de cette résidence autonomie pour l'ensemble du territoire des Pyrénées audoises,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	26	Suffrages exprimés	26
Retraits avant vote	0	Pour	26
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

- **APPROUVE** le versement d'une aide au démarrage au SIVU Résidence autonomie d'Axat d'un montant de 5 000 € afin de constituer un fonds de roulement suffisant pour assumer les premières dépenses de fonctionnement.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 22/07/24
- ❖ et de sa publication le 22/07/24